



Afri-Can, Société de Minéraux Marins



## PROFIL CORPORATIF

Afri-Can est une entreprise canadienne active dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minérales importantes en Namibie. La taille et la qualité des concessions d'Afri-Can ainsi que sa stratégie de croissance la place au rang de partenaire de choix des groupes d'émergence économique namibiens.

## FAITS SAILLANTS 2006

- Capitaux générés par les activités de financement durant l'année fiscale: 1 500 070 \$ CDN.
- Entente avec International Mining & Dredging Holding Ltd, dans le but de procéder au programme de délimitation des ressources sur le Bloc J en Namibie.

## ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

- Le mv Mare Oceano a complété, en Novembre 2006, la 1ère phase du programme de délimitation des ressources sur le Bloc J en Namibie.

*Tous les textes et images de cette brochure © 2006 Afri-Can, Société de Minéraux Marins*



## TABLE DES MATIÈRES

▼ Message aux actionnaires	3
▼ Concessions diamantifères marines	4 - 6
▼ Concession de cuivre Haib	6
▼ République de Namibie	6
▼ Implication communautaire et déclaration environnementale	6
▼ Informations corporatives	7
▼ Rapport de gestion	8 - 17
▼ Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	18
▼ Rapport des vérificateurs	19
▼ Rapport financier	20 - 39



## MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Au cours de l'année dernière, Afri-can a progressé à grands pas vers notre but de développement diamantifère marin. Nous avons signé une entente avec International Mining and Dredging Holding Ltd («IMD»), pour travailler avec Afri-Can au développement de notre concession marine Bloc J en Namibie. Nous avons relancé nos activités d'exploration marine et avons complété avec succès la première phase de notre programme de délimitation de ressource, soit un levé géophysique et un échantillonnage par vibro-foreuse.

IMD est le contracteur de choix pour l'exploitation internationale des diamants marins et utilise des équipements de levés géophysique et d'échantillonnage à la fine pointe de la technologie. La société-mère d'IMD (Argo SRL) est propriétaire de plusieurs vaisseaux miniers et d'exploration. Depuis plus de six ans, elle exploite avec succès des projets diamantifères marins dans les eaux territoriales de la Namibie.

La première phase du programme de délimitation de ressources sur le Bloc J a été complétée le 22 novembre 2006. Elle a consisté en un levé géophysique totalisant 854 lignes / kilomètres et en l'extraction de 38 échantillons de vibro-foreuse. L'interprétation des résultats de la première phase permettra de finaliser les détails de la deuxième phase du programme, qui constituera principalement en un échantillonnage en vrac où environ 319 échantillons d'au moins 10 m<sup>2</sup> seront extraits. Le but du programme est de délimiter une ressource diamantifère sur le Bloc J qui soit conforme à l'Instrument National 43-101.

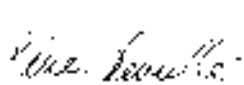
L'exploitation commerciale des diamants marins a débuté en 1991, moment à partir duquel le progrès technologique a permis d'identifier et d'exploiter d'importants gisements de gemmes. Namdeb, co-entreprise de De Beers et du gouvernement namibien extrait annuellement près de 900 000 carats, une forte augmentation par rapport aux 500 000 carats extraits en 2002. Le prix obtenu par Namdeb, soit au-delà de 300 \$ US par carat, confirme la grande qualité de ses pierres.

Les succès de Namdeb ne font qu'accroître notre confiance dans les projets diamantifères marins d'Afri-Can. Le Bloc J est très bien situé et a largement démontré son potentiel. Nous croyons fermement que le programme d'exploration initié en octobre 2006 permettra d'établir une base solide pour le développement futur de la Société et créera une solide valeur pour les actionnaires.

Le marché du diamant est très ferme: environ 13,4 milliards \$ US de diamants bruts se sont vendus en 2005 en comparaison avec des ventes de 9 milliards \$ US en 2002. Plusieurs spécialistes estiment que ces ventes pourraient être d'au moins 20 milliards \$ US en 2015. De plus, selon WWW Diamond Forecast Ltd, La production internationale des mines de diamants devrait décroître de 2% d'ici 2015 alors que la demande continuera de croître, en raison des économies de la Chine et de l'Inde. Sans découvertes importantes, il pourrait y avoir un manque de produit brut d'une valeur de 5 à 7 milliards \$ US. Les producteurs recherchent donc activement tout nouveau gisement en territoire inexploré. Les diamants marins de qualité gemme et découverts en territoire vierge, peuvent représenter un excellent potentiel de développement.

Notre potentiel d'exploration supporte définitivement la poursuite du développement de la Société tel qu'établi dans notre plan d'affaires et à ce jour, Afri-Can est un des participants les plus actifs dans l'exploration diamantifère marine en Namibie. Nous apprécions la collaboration continue de nos partenaires et du Gouvernement namubiens, laquelle nous permet de développer nos investissements et notre présence dans la région pour le bénéfice de nos actionnaires et du peuple namibien.

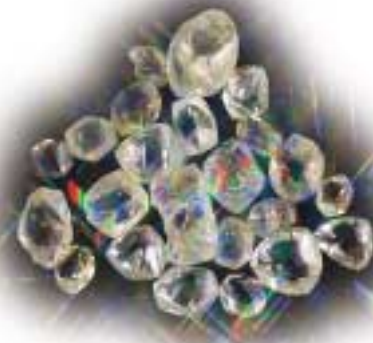
Le succès de la Société n'aurait pas été possible sans le dévouement et la persévérance de la direction, de nos consultants techniques et du conseil d'administration. Plus particulièrement, nous aimerions exprimer notre reconnaissance à tous nos actionnaires pour leur soutien continu. Avec eux, nous comptons nous diriger vers des années plus excitantes et satisfaisantes, alors que nous déployons nos meilleurs efforts à l'atteinte de notre principal objectif - *la découverte et le développement d'excellentes ressources minérales.*



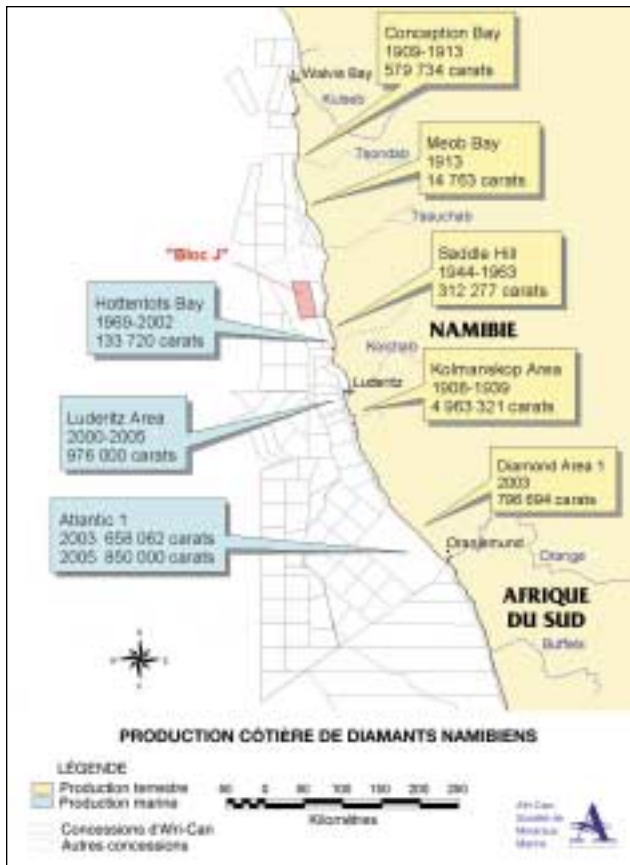
Pierre Léveillé  
Président et Chef de la direction



Michael J. H. Brown  
Président du Conseil d'Administration



## CONCESSIONS DIAMANTIFÈRES MARINES



### BLOC J / CONCESSION WODUNA

En janvier 2006, Afri-Can a signé une entente avec International Mining and Dredging Holding Ltd. («IMD») pour relancer ses travaux d'exploration diamantifère marine sur le Bloc J en Namibie.

La première phase du programme consistera en un levé géophysique couvrant environ 1 200 lignes/kilomètres où on extraiera au moins 25 échantillons de vibro-foreuse de 100 mm de diamètre. Le levé et l'échantillonnage cibleront spécifiquement les caractéristiques 6 et 8, qui ont démontré la présence de diamants lors des deux précédents programmes d'échantillonnage de reconnaissance. La caractéristique 6 forme un gîte diamantifère de type éolien/fluvial couvrant 4,1 km<sup>2</sup> qui est structurellement similaire à des gisements connus dans la région de Luderitz, où on a estimé une ressource historique de 4,1 millions de carats. La caractéristique 8 consiste en un gîte diamantifère de type vague de graviers et une paléo-zone de ressac couvrant environ 11,2 km<sup>2</sup>. La caractéristique 8 est structurellement similaire à un gisement connu situé à l'entrée de la rivière Orange où Namdeb (une co-entreprise entre le gouvernement namibien et le groupe De Beers) extrait plus de 900 000 carats par an.

Le but de la première phase est de cartographier et modéliser les caractéristiques 6 et 8, d'accroître notre compréhension de leurs géologies et stratigraphies et de définir le volume de graviers diamantifères contenus dans les gisements. De plus, l'interprétation des résultats permettra de finaliser les détails de la deuxième phase du programme, qui sera constituée principalement d'un échantillonnage en vrac permettant l'extraction d'environ 319 échantillons d'au moins 10m<sup>2</sup> chacun. La deuxième phase est prévue peu de temps après l'analyse et l'interprétation des résultats. Le but du programme complet est de délimiter une ressource diamantifère sur le Bloc J qui soit conforme à l'Instrument National 43-101.

Le programme sera dirigé par IMD, un contracteur minier marin international utilisant un équipement à la fine pointe de la technologie. La société-mère d'IMD (Argo SRL) gère depuis plus de six ans des projets diamantifères marins dans les eaux namibiennes et est propriétaire de plusieurs vaisseaux miniers et d'exploration. Le vaisseau désigné pour le programme d'exploration est le mv Mare Oceano. Le vaisseau a un tonnage brut de 2 033 tonnes et est équipé d'un système de positionnement DGPS ainsi que d'équipements géotechniques sophistiqués.

Afri-Can a prouvé la présence de deux importants gîtes contenant des diamants de qualité identique à celle des concessions voisines de nos compétiteurs. Ces gîtes ont également une superficie semblable à celle des plus importants gisements exploités dans la zone marine au large de la côte ouest namibienne.

Afri-Can est la première société qui ait découvert des diamants sur le plateau continental moyen à une profondeur de 120 m. après De Beers Marine. Cette découverte est d'autant plus importante qu'elle est située dans un environnement géologique semblable à celui de «Atlantic One». L'importance de cette découverte ne peut être sous-estimée car selon l'information publiée par De Beers: «De Beers a retrouvé des diamants aussi loin que 40 km au large de la côte de l'Afrique australe et extrait des diamants à des profondeurs d'au moins 120 m. 95% de ces diamants marins sont de qualité gemme. La qualité des diamants s'améliore à mesure qu'on s'éloigne de la côte, parce que seuls les diamants de la meilleure qualité ont pu supporter la turbulence des courants océaniques».

Le Bloc J est situé à 105 km au nord de Luderitz, s'étend sur 994 km<sup>2</sup> et occupe une partie de la plate-forme continentale à des profondeurs variant entre 70 et 170 m environ. La concession est l'objet d'une option et entente de co-entreprise, signée en octobre 1999 entre Afri-Can et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. Afri-Can détient une participation indivise de 70% dans la concession et en est l'opérateur. Depuis octobre 1999, Afri-Can a investi plus de 4,4 millions \$ CDN sur le Bloc J. La Société a complété avec succès deux levés géophysiques et deux programmes d'échantillonnage dont voici les résultats précédents:

## CONCESSIONS DIAMANTIFÈRES MARINES

### BLOC J / CONCESSION WODUNA (suite)

**Échantillonnage quantitatif:** Afri-Can a mené la première phase de son programme servant à déterminer la continuité de la minéralisation des caractéristiques et à établir suffisamment de données pour soutenir une ressource inférée et indiquer le potentiel économique préliminaire d'exploitation. 25 échantillons moyennant 13,24 m<sup>2</sup> chacun ont été prélevés sur une surface marine de 0,365 km<sup>2</sup>. Les échantillons proviennent de deux sites d'ancrages. 21 échantillons ont été excavés du premier site et quatre sur le deuxième. 11 échantillons ont été prélevés dans la zone minéralisée, permettant de récupérer 84 diamants de qualité gemme, dont le plus gros qui pèse 0,49 carat.

**Échantillonnage de reconnaissance:** Afri-Can a mené un programme d'échantillonnage de reconnaissance afin de prouver la présence de diamants et d'identifier les zones de sédiments diamantifères. 338 échantillons ont été prélevés de 29 sites d'ancrage couvrant une surface de 728 m<sup>2</sup> de graviers. 23 diamants de qualité gemme ayant un poids total de 4,65 carats ont été trouvés, dont la plus grosse pierre qui pèse 0,64 carat. Ces échantillons ont été récupérés de 17 caractéristiques géologiques, dont huit ont démontré la présence de diamants. Deux des échantillons contenaient plus d'un diamant, ce qui prouve que les diamants se concentrent à certains endroits de façon plus importante que dans les zones marines diamantifères typiques situées au large de la côte ouest namibienne.

L'analyse des données combinées des deux premiers programmes d'échantillonnage a permis de confirmer la nature diamantifère de la Caractéristique 8 et l'étendue de la minéralisation est maintenant bien définie dans la région échantillonnée. De plus, il est maintenant évident que le Bloc J est l'hôte de trois types distincts de gîtes diamantifères, soit *des vallées de pavements désertiques marins*, *des paléo-zones de ressac (vagues de graviers)*, et une *vallée éolienne/fluviale*.

- Les *pavements désertiques marins* sont le résultat de l'érosion de sables et conglomérats remontant à la période tertiaire (il y a 8 000 à 3 millions d'années). L'importance de la découverte de pavements désertiques marins ne peut être sous-estimée. L'information publiée par De Beers sur les gîtes et gisements du plateau continental moyen le démontre bien: «Les graviers diamantifères cimentés sur les revers de crêtes structurales ont été engloutis durant les périodes de transgressions marines et d'érosion. Leur remaniement subséquent a produit des pavements désertiques marins à partir des sédiments fluviaux et deltaïques originaux, augmentant la teneur diamantifère de 4 à 20 fois.»

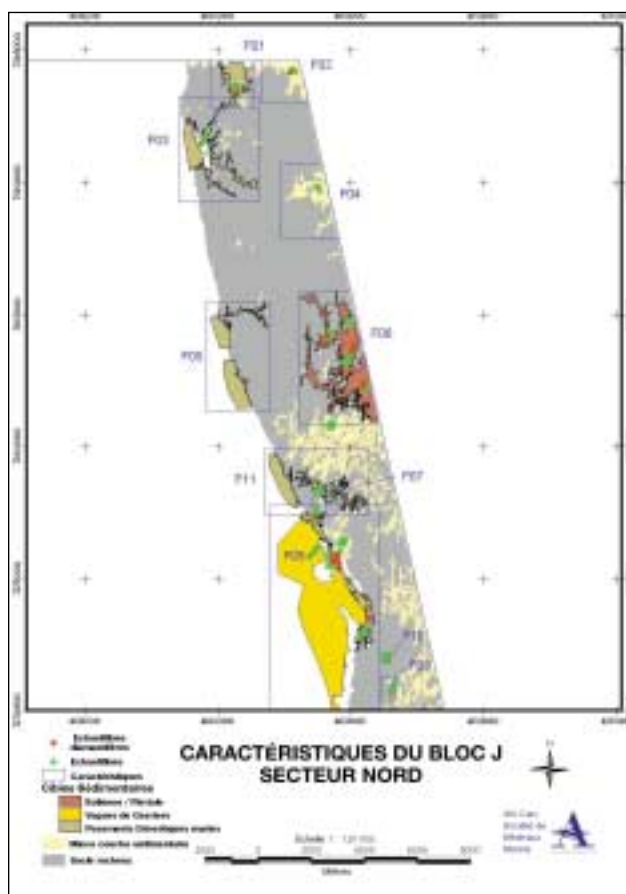
- Les graviers récupérés dans les *vagues de graviers* (Caractéristiques 8 et 17) contiennent une abondance de «suites exotiques de la rivière Orange», dont les agates, jaspes et épidotes lesquelles, en quantités aussi élevées, sont de bons indicateurs de

la présence de diamants. Les vagues de graviers sont situées à 125 m sous le niveau de la mer et sont caractérisées par la présence de grandes dalles de socle rocheux.

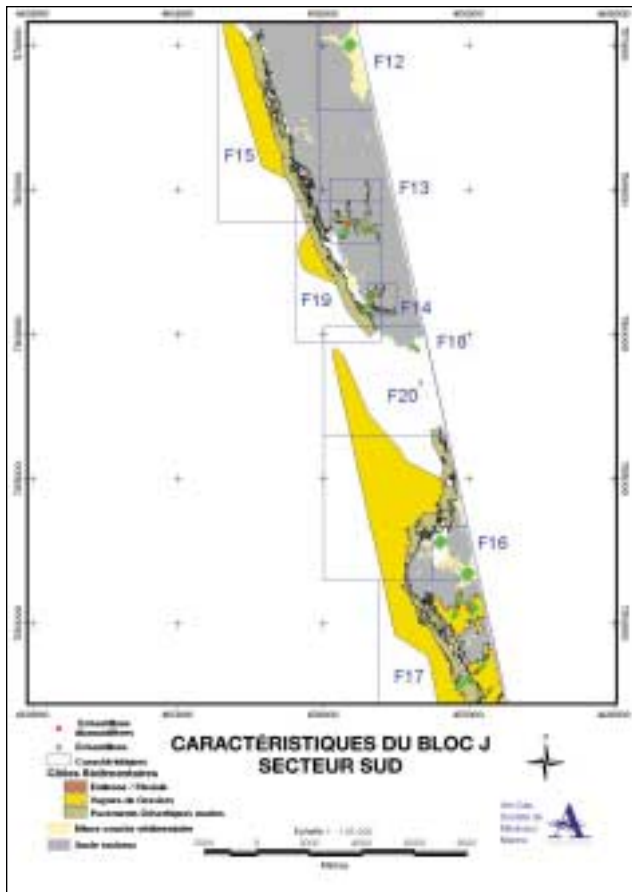
-La géologie de la *vallée éolienne/fluviale* (Caractéristique 6) est très similaire à celle qui est exploitée par Diamond Fields (Marshall Forks) et Samicor (caractéristique 19). La Caractéristique 6 est située à environ 105 m de profondeur et consiste en un groupe de vallées et de dépressions qui auraient été exposées quand la côte se trouvait à 125 m sous le niveau actuel de la mer, soit à l'époque de formation de la Caractéristique 8.

### DÉVELOPPEMENT FUTUR

Afri-Can a complété la première phase de son programme de délimitation des ressources en novembre 2006. De plus amples analyses et interprétations des données permettront de préparer la seconde phase, qui consistera principalement en un important échantillonnage en vrac et de tests d'exploitation. Ils seront menés au cours du premier semestre de 2007.



## CONCESSIONS DIAMANTIFÈRES MARINES



## CONCESSION DE CUIVRE HAIB

En mai 2005, la Société a signé une entente d'option avec Copper Resources Ltd. visant le développement du gisement. Copper Resources pourra acquérir un intérêt indivis de 70% dans la concession en échange d'investissements en exploration totalisant 2,2 millions US \$. Mineral Engineering Technical Services (PTY) Ltd., un groupe australien renommé de consultants en traitement minéralogique, a été nommé pour procéder à une révision des traitements métallurgiques pour le projet de cuivre Haib.

La licence de prospection exclusive (EPL # 3140) s'étend sur 74 563 hectares et est située dans la région Karas, à 8 km de la rivière Orange, dans le sud de la Namibie et près de la frontière avec l'Afrique du Sud. La concession contient un large gisement, qui est un porphyre de cuivre-molybdène à faible teneur. La concession fut découverte en 1948. L'évaluation indépendante la plus récente des ressources menée par Behre Dolbear & Company, en août 1996, estimait les ressources indiquées à 292 millions de tonnes à une teneur de 0,46% cu, avec une basse teneur de 0,30% cu.

## RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE

La République de Namibie est un des pays les plus stables sur le plan politique et un des mieux développés en Afrique. Depuis l'obtention de son indépendance de l'Afrique du Sud en 1990, le pays s'est muni d'une constitution reconnue comme l'une des plus démocratiques au monde. L'industrie minière est réglementée par des lois qui garantissent les droits à la propriété et assurent une protection contre l'expropriation et le rapatriement des profits. La Namibie est le premier pays au monde à intégrer la protection de l'environnement dans sa constitution. Tout près de 14% des terres est protégée, ceci incluant virtuellement toute la partie côtière du désert du Namib.

L'économie est fortement dépendante de l'extraction et du traitement des minéraux pour l'exportation. L'industrie minière compte pour 20% PIB et ses riches dépôts alluvionnaires de diamants font de la Namibie une des premières sources mondiales de diamants de qualité gemme. L'industrie diamantifère marine en Namibie offre un potentiel énorme avec ses ressources estimées à plus de deux milliards de carats. La Namibie est le quatrième plus important exportateur de minéraux non-fossiles en Afrique, le cinquième plus important producteur mondial d'uranium et produit d'importantes quantités de plomb, zinc, d'étain, d'argent et de tungstène. La production de zinc, de cuivre et d'argent ainsi que l'accroissement de la pêche commerciale ont mené la croissance en 2003.

## IMPLICATION COMMUNAUTAIRE

Une partie de la vision de développement à long terme de la Société comprend également une volonté de créer une relation durable avec le peuple namibien. Dans le but de créer une base pour cette vision, toutes les ententes d'options et de co-entreprise, d'Afri-Can incluent des groupes d'émergence économique namubiens. L'implication directe de la direction en Namibie a permis de solidifier des liens entre la Société et la communauté locale des affaires et de la finance. Cette représentation locale permet de démontrer aux namubiens ainsi qu'à leurs représentants gouvernementaux notre volonté de succès à travers un engagement à long terme avec le peuple.

## DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

Afri-Can s'engage à ce que la conduite de ses affaires soit représentative de celle d'un citoyen corporatif responsable, respectant les lois du Gouvernement namibien. Nous exigeons donc de nos contracteurs qu'ils prennent des mesures favorisant la protection de la faune et de l'environnement. Par conséquent, ceux-ci doivent adhérer et respecter toute la réglementation environnementale du Gouvernement namibien.

## INFORMATIONS CORPORATIVES

### MEMBRES DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEURS

**Michael J. H. Brown**

Administrateur et Président du conseil d'administration

**Pierre Léveillé**

Administrateur, Président et Chef de la direction

**Bernard J. Tourillon**

Administrateur, Vice-président exécutif et Chef des services financiers

**Marcel Drapeau**

Administrateur et Secrétaire corporatif

**Michael Nicolai \***

Administrateur

**Howard Messias \***

Administrateur

### CONSEILLER TECHNIQUE

**R.W. Foster**

Directeur du développement des ressources,  
Diamants

### Siège social

4444, rue Ste-Catherine ouest, bureau 201

Montréal, Québec, Canada H3Z 1R2

Tél.: 514-846-2133

Fax: 514-846-1435

Courriel: info@afri-can.com

Site Web: www.afri-can.com

### Bureau — Namibie

Boîte postale 22978

Windhoek, Namibie

Tél.: 246-61-263-951

Fax: 246-61-263-952

Courriel: noragem@iafrica.com.na



### Avocats

Lavery de Billy

Montréal, Québec, Canada

### Agents de transferts

Computershare

Montréal, Québec, Canada

### Vérificateurs — Canada

Raymond, Chabot, Grant, Thornton

Montréal, Québec, Canada

### Vérificateurs — Namibie

KPMG

Windhoek, Namibie

### Banque — Canada

HSBC (Canada)

Montréal, Québec, Canada

### Banque — Namibie

First National Bank of Namibia

Windhoek, Namibie

Bourses et symboles:

TSX Croissance – AFA

Francofort (XETRA) – AJF

OTC (Pink Sheets) – AFCMF

Actions émises: 118 646 434

Pleinement diluées: 133 668 496

Numéro d'exemption SEC USA: 12g3-2(b): 82-3329

\* Membres du comité de vérification et de rémunération

## **RAPPORT DE GESTION**

### **INTRODUCTION**

Le rapport de gestion (« MD&A ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers annuels d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins («Afri-Can», «la Société», ou «AFA») pour les exercices terminés le 31 août 2006 et 2005, la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 11 décembre 2006. La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers sur le site SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

### **ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des «énoncés prospectifs», tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garanti que ces énoncés se révéleront exacts et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer. Les lecteurs sont donc informés de ne pas placer une confiance indue dans ces énoncés prospectifs.

### **RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que Société Canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquérir, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et des prospectifs d'exploration minérale, qui peuvent rapidement arriver au stade de faisabilité et ultimement se développer en exploitation.

### **PROJETS D'EXPLORATION**

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

### **BLOC J / CONCESSION WODUNA**

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD.** («IMD») dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J en Namibie pour lequel Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Afri-Can louera le vaisseau et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. L'estimation de coût pour le programme complet est d'approximativement 2,5 millions \$ US. Selon les termes de l'entente, Afri-Can doit procéder à un paiement de 300 000 \$ US au moment de la mobilisation et assumera la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, la balance à payer à la fin du programme est estimée à 1,8 million \$ US et sera payable 30 jours après la fin du programme complet. Le paiement de la balance au contrat est sujet à des options de paiements approuvés par les actionnaires d'Afri-Can le 23 février 2006 et ce par un vote à 99,8% en faveur de l'entente. De ce fait, l'entente est en force.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J en Namibie, a été complété le 22 novembre 2006. Elle a consisté en un levé géophysique totalisant 854 lignes / kilomètres et en l'extraction de 38 échantillons de vibro-foreuse. L'analyse et l'interprétation des résultats de la première phase permettra de finaliser les détails de la deuxième phase du programme, qui sera essentiellement constitué d'un échantillonnage en vrac qui permettra l'extraction d'approximativement 319 larges échantillons d'au moins 10 mètres carrés chacun. La deuxième phase doit débuter au cours du premier semestre de 2007 et devrait s'échelonner sur une période de 12 mois. Le but du programme complet est de délimiter une ressource diamantifère sur le Bloc J et ce en accord avec l'Instrument National 43-101.

## CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation ("CRC") selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gîte de cuivre Haib en Namibie. À la suite de cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South et ce, même si CRC décidait de se retirer du projet.

## INFORMATION FINANCIERE SELECTIONNEE

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les périodes terminées le 31 août 2006, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000.

	FISCAL 2006	FISCAL 2005	FISCAL 2004	FISCAL 2003	FISCAL 2002	FISCAL 2001	FISCAL 2000
	31/08/06	31/08/05	31/08/04	31/08/03	31/08/02	31/08/01	31/08/00
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	1,231,729	954,713	1,011,394	799,809	887,505	659,998	590,173
Perte avant radiations	1,265,234	1,038,142	1,055,289	882,920	980,317	605,768	424,503
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.010	0.012	0.014	0.010	0.020	0.010	0.010
Perte nette	1,265,234	6,849,562	4,835,086	891,676	980,317	3,185,550	424,503
Perte nette et perte nette diluée par action	0.010	0.080	0.060	0.010	0.020	0.060	0.010
Actif à court terme	687,679	345,862	93,217	160,148	934,957	748,021	183,328
Actif total	5,238,097	4,738,641	10,053,595	13,451,968	13,006,819	10,245,026	11,020,373
Passif à court terme	211,638	133,084	938,334	974,476	569,277	124,050	190,032
Montant dû aux administrateurs	513,980	356,042	812,162	239,913	59,557	50,630	9,335
Avoir des actionnaires	4,512,479	4,249,515	8,303,099	13,451,968	13,006,819	10,070,346	10,821,006

## **Discussion sur l'information financière sélectionnée**

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can vis-à-vis ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'avancement à un stade de développement avancé du Bloc J et par la suite engager le développement de d'autres concessions.

Les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrées sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km<sup>2</sup> déjà délimité avec un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé combiné avec le développement d'un outil d'échantillonnage spécial qui pouvait être combiné à un bateau équipé d'un « airlift ».

La plupart sinon la totalité des aspects positifs de nos programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 ont été assombris par les problèmes rencontrés par nos compétiteurs. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et a créé un délai de deux ans dans la mise en œuvre de notre programme d'exploration. Au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités des concessions de Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

À la suite de la signature de notre entente avec IMD et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J, n'est plus en mode entretien et maintenance. Au cours du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre, la Direction a travaillé avec son équipe technique, sous la direction de M. Dick Foster, à relancer ses programmes d'explorations tel que planifiés.

La moyenne des frais généraux et des pertes avant radiation au courant des 7 dernières années était de 876 474 \$ et 893 167 \$ versus \$ 1,231,729 et \$ 1,265,234 pour l'année fiscal 2006. La moyenne de sept années n'est pas une mesure précise pour évaluer la performance de la Société, spécialement depuis la période fiscale 2004 car les dépenses de direction et administratives attribuables à nos programmes en Namibie sont imputées aux dépenses opérationnelles et non plus inclus dans les dépenses d'exploration comme elles l'étaient par le passé.

La moyenne des frais généraux et des pertes avant radiation au courant des 3 dernières années de 1 065 945 \$ et 1 119 555 \$ donne une meilleur base de comparaison.

Les facteurs suivant expliquent pourquoi les montants de l'exercice financier 2006 sont plus élevés que la moyenne des trois dernières années: 1) Durant le mois de janvier 2006, la société a octroyé 2 350 000 options à ses administrateurs et à un groupe se spécialisant dans les relations aux investisseurs, ce qui a généré une charge relative aux émissions d'option de 126 030 \$ (s'il vous plaît vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 7 des états financiers); 2) Depuis le début de l'année fiscale 2006, la Société a augmenté ses dépenses de relations publiques dans le but d'améliorer sa visibilité; et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires ont augmenté de plus de 50% depuis l'année dernière.

## **Performance globale**

Au cours de l'année fiscale 2006, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 169 428 \$ contre 226 531 \$ (avant radiations) en dépenses d'entretien pour la période correspondante l'année dernière.

Durant la période la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 5 584 328 \$ (ou 81,5 %), (1 265 234 \$ contre 6 849 562 \$), les frais généraux eux ont augmenté de 277 016 \$ (ou 29%) alors que les autres coûts ont diminué de 5 861 344 \$ (ou 99.4%).

L'augmentation des frais généraux de 277 016 \$ (ou 29%) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable principalement à la hausse: des frais de relations publiques de 153 383 \$ (ou 137%); des coûts de salaires, avantages sociaux et frais de gestion de 108 707 \$ (ou 51%); des dépenses relatives au coût d'émission d'options de 85 085 \$ (ou 289%), et des frais de divulgation d'information aux actionnaires de 15 115 \$ (ou 35%) qui n'ont pas été amoindries par la réduction des frais de voyage et des frais de bureau.

Inclus dans l'accroissement de 153 383 \$ en frais de relations publiques, 11 515 \$ représente des coûts d'émissions d'options à la société Relations Publiques Paradox et 141 868 \$ représente l'accroissement des efforts de la Société pour augmenter sa visibilité.

Les autres dépenses de la Société se compose de perte sur change de 21 908 \$, revenus d'intérêt de 3 130 \$ et de créance irrécouvrables de 14 727 \$ (ceci représente des avances effectués à des tiers en Namibie que la Société juge irrécouvrable.)

La perte sur change de la Société provient de ce que quelques-uns des actifs et passifs de la Société sont libellés en dollars namibiens et en rand Sud Africain. La perte sur change de 21 908 \$ pour l'exercice 2006 représente une perte en espèce encourue par la Société dans le cours normal de ses opérations.

### Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

	FISCAL 2006				FISCAL 2005			
	31/08/06	31/05/06	28/02/06	30/11/05	31/08/05	31/05/05	28/02/05	31/11/04
	\$		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	318,812	245,621	437,801	229,495	221,986	230,379	281,468	220,880
Perte avant radiations	327,247	250,599	457,350	230,038	216,366	249,832	338,765	233,179
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	327,247	250,599	457,350	230,038	5,878,002	413,077	325,304	233,179
Perte nette et perte nette diluée par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.08	0.00	0.00	0.00
Actif à court terme	687,679	72,025	39,453	120,816	345,862	1,180,017	53,039	64,515
Actif total	5,238,097	4,490,250	4,450,811	4,495,872	4,738,641	11,076,877	10,118,987	10,103,720
Passif à court terme	211,638	77,328	268,958	125,359	133,084	447,328	930,769	730,881
Montant dû aux administrateurs	513,980	670,004	493,696	351,037	356,042	501,349	666,060	528,377
Avoir des actionnaires	4,512,479	3,742,918	3,688,157	4,019,477	4,249,515	11,128,200	8,519,158	8,844,462

## **Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée**

Au cours de huit derniers trimestres, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations se chiffrent en moyenne à 273 305 \$ et 287 922 \$. Même si les résultats du premier et du troisième trimestre sont inférieurs aux moyennes, les résultats du second et du quatrième trimestre ont été supérieurs à ces moyennes.

Les facteurs suivant expliquent cette situation : 1) Depuis le début de l'année fiscale 2006, la Société a augmenté ses dépenses de relations publiques dans le but d'améliorer sa visibilité 2) Durant le mois de janvier 2006, la Société a octroyé 2 350 000 options à ses administrateurs et à un groupe se spécialisant dans les relations aux investisseurs, ce qui a généré une charge relative aux émissions d'options de 126 030 \$ (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et de la note 7 des états financiers); 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires ont augmenté de plus de 50% depuis l'année dernière, avec la majorité des augmentations des coûts afférents encourues durant le second trimestre (approximativement 20 000 \$) et le quatrième trimestre (approximativement 40 000 \$) : et 4) durant le quatrième trimestre, le conseil d'administration a approuvé le paiement de bonus aux membres de la direction totalisant 37 000 \$.

En tenant compte de ce qui précède, il en coûte maintenant en moyenne 308 000 \$ en frais généraux d'administration par trimestre pour assurer l'exploitation de la Société. De ce montant, 100 000 \$ représente les salaires, honoraires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

## **Performance trimestrielle globale**

Au cours du quatrième trimestre, La Société a encouru une diminution des ses pertes nettes de 5 550 755 \$ (ou 94%), (327 247 \$ contre 5 878 002 \$), les frais généraux ont augmenté de 96 826 \$ (ou 43%) (318 812 \$ contre 221 986 \$) et les autres coûts ont diminué de 5 647 581 \$ (ou 97%) (8 435 \$ contre 5 656 016 \$).

## **Situation de trésorerie**

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, la Société ne générera pas de liquidité de ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can pour l'exercice 2006 se chiffre aux environs de 200 000 \$ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire

La situation du fonds de roulement de la Société s'est améliorée depuis le 28 février 2006, moment où le déficit de fonds de roulement de la Société était de 229 505 \$. Au 31 août 2006, le fonds de roulement de la Société était de 476 041 \$ (versus un fonds de roulement de 212 778 \$ au 31 août 2005). Les actifs à court terme de la Société au 31 août 2006 comprennent les éléments suivants : 567 300 \$ de trésorerie et d'équivalence de trésorerie; 118 004 \$ de somme à recevoir et 2 375 \$ de dépenses payées d'avance. Les passifs à court terme eux atteignaient 211 638 \$ \$. Ce passif à court

terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 80 899 \$ (133 084 \$ au 31 août 2005) et des charges à payer aux administrateurs et à des sociétés appartenant à des administrateurs de 130 739 \$ .

### **Sources de financement**

Pour l'exercice qui vient, la Société n'a engagé aucune dépense d'immobilisations. De plus la signature de l'entente avec Copper Resources Corporation (CRC) le 26 mai 2005 a transféré à celle-ci la responsabilité des dépenses d'exploration pour le projet Haib.

Les dépenses d'exploration relatives au Bloc J sont assujetties aux termes de l'entente avec IMD ratifiée par les actionnaires le 23 février 2006. En vertu de cette entente, Afri-Can a une obligation approximative minimum de paiement de 500 000 US \$ durant les douze prochains mois. Ce montant inclut le paiement de 300 000 \$ US que doit faire la Société au moment de la mobilisation et la consommation d'essence à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau. La Société compte financer ses programmes d'exploration par les fonds recueillis soit par des placements privés soit par des partenariats stratégiques.

### **Opérations entre apparentés**

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour l'exercice terminé le 31 août 2006, un montant de 41 875 \$ d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et du déficit et un montant de 22 985 \$ a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital action pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Des frais administratifs pour un montant de 122 000 \$ ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une Société contrôlée par un dirigeant et Administrateur.

De plus, au cours de la même période un montant de 75 000 \$, en honoraires au Président du Conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. Les montants dus aux administrateurs ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités précises de remboursement.

Le total de 644 719 \$ dû aux administrateurs (356 042 \$ au 31 août 2005) et payable au 31 août 2006, a été séparé en deux sections. Sous dettes à court terme dû aux administrateurs et Sociétés détenues par des administrateurs, on retrouve 130 739 \$ qui sont des dépenses encourues par la Direction dans le cadre de son mandat. Ses dépenses ont été chargées aux cartes de crédits personnelles des Dirigeants, mais n'ont pas encore été remboursées.

Le solde restant dû aux administrateurs se compose de salaires impayés et d'autres frais d'un montant total de 513 980 \$ (356 042 \$ au 31 août 2005). Soixante-dix pourcent (70%) de ces sommes sont payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs. Le reste étant payable à un administrateur de la Société.

## Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 2, afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2006, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

### 1) Conversion de devises étrangères :

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

### 2) Régime d'options d'achat d'actions

Le 1er septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions »). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black-Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital actions.

### 3) Gîtes miniers et frais d'exploration et de développement reportés :

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de gîtes miniers sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la gîtes miniers concernée sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subit des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables,

de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les gîtes miniers et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

#### 4) Bons de souscriptions :

La juste valeur des bons de souscriptions émis (modèle Black-Scholes) n'est pas séparé distinctement dans les sections capital actions et bons de souscriptions et Surplus d'apport dans l'avoir des actionnaires au moment de la clôture d'un financement.

Dans l'éventualité où des bons de souscriptions émis ne sont pas exercés à l'échéance, la juste valeur des bons de souscriptions annulés (calculée selon le modèle Black-Scholes au moment de l'émission originale des bons de souscriptions) est transférée du Capital Action et Bons de Souscriptions au Surplus d'Apport.

#### **Radiation des frais d'exploration reportés**

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses gîtes miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques et incertitudes qui pourraient par la suite influencer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des gîtes miniers et dépenses afférentes.

#### **Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale**

Au cours de l'exercice 2004, la Société a adopté la recommandation de l'ICCA sur la constatation et répartition du coût de mise hors service d'une immobilisation.

L'article 3110.13 du Manuel de l'ICCA se lit comme suit : « Lors de la constatation initiale d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, l'entité doit constater un coût de mise hors service de l'immobilisation en augmentant la valeur comptable de celle-ci du même montant que le passif. L'entité doit ensuite répartir le coût de mise hors service sur la durée de vie utile de l'immobilisation et le passer en charges selon une méthode systématique. »

Par conséquent, la phrase suivante a été ajoutée à l'information liée à la convention comptable d'Afri-Can pour les coûts environnementaux au cours de l'exercice 2004 : « Un montant correspondant sera capitalisé relativement à l'actif minier et amorti sur sa durée de vie utile. »

Selon nos vérificateurs externes, aucun changement aux pratiques comptables applicables à la Société n'est survenu en 2005 et en 2006.

#### **Information sur les actions en circulation**

Au 31 août 2006, Afri-Can comptait 118 646 434 (107 103 434 \$ au 31 août 2005) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 33 519 419 \$ (4,960,539 actions payées au comptant mais non émises au 31 août 2006 sont incluses dans ce montant), 11 401 062 bons de souscription (7 600 000 au 31 août 2005) et 3 625 000 options (1 915 000 au 31 août 2005) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 133 668 496.

## **Capital actions**

Le capital actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 118 646 434 étaient en circulation à la date des présentes.

## **AUTRE**

Tel que requis par la politique «Instrument Multilatéral 52-109», la société a évalué l'efficacité de ses procédures de contrôle interne et de divulgation d'information en date de la fin de l'année terminée le 31 août 2006. Cette évaluation a été conduite sous la supervision et avec la participation du Président et Chef de la Direction et du Vice-président exécutif et Chef des Opérations financières. À la suite de cette évaluation, le Président et Chef de la Direction et le Vice-président exécutif et Chef des Opérations financières ont conclu que les politiques de contrôle et de divulgation d'information étaient adéquates.

La seule situation identifiée lors de cette évaluation est inhérente à toutes les sociétés publiques de faible capitalisation. En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clé, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensé par une supervision plus efficace du Chef de la Direction et du Chef de la Direction Financière. La Direction d'Afri-Can continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et accroîtra sa supervision dans les secteurs clés. Il est important de noter que cette situation pourrait impliquer que la Société doive engager du personnel supplémentaire de façon à accroître la séparation de tâche. Toutefois, les coûts d'opérations supplémentaires qu'engendrerait cette solution pourraient créer un risque financier important en regard à la viabilité de la Société. La Direction a donc décidé de divulguer ce risque potentiel dans ses divulgations réglementaires et procéder à l'ajout de personnel supplémentaire seulement au moment où le budget le permettra.

## **FACTEURS DE RISQUE**

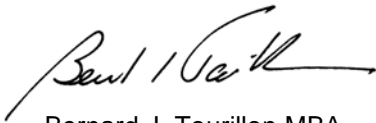
Toutes les gîtes minières de la Société détenue en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie générés par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

Un certain nombre de facteurs détermine la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaire moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bon et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesurée avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon MBA,  
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 11 décembre 2006

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers d'Afri-Can, Société de minéraux marins et toute l'information contenue dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est concordante avec les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôle internes comptables et administratifs de qualité. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif de la société est bien protégé.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'appropriation des états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

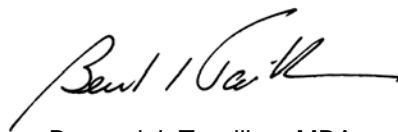
Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes. Le comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les vérificateurs afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière et des questions de vérification, et afin d'examiner les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes. Le comité fait part de ses constatations lorsque le conseil d'administration approuve la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., une firme indépendante de comptables agréés, a reçu le mandat de vérifier les états financiers consolidés de la société et de fournir une opinion à leur égard.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la société sur les recommandations du comité de vérification.



Pierre Léveillé  
Président et chef de la direction



Bernard J. Tourillon, MBA  
Vice-président exécutif et chef des services financiers

Montréal, Canada  
Le 11 décembre 2006

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de

Afri-Can, Société de minéraux marins

(une société engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers)

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Afri-Can, Société de minéraux marins (une société engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers) aux 31 août 2006 et 2005 et les états consolidés des dépenses d'exploration et de développement reportées, des résultats et déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 août 2006 et 2005, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal, Canada  
Le 11 décembre 2006

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS


Bilans consolidés

Aux 31 août 2006 et 2005

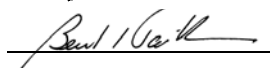
	2006	2005
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	567 300	92 700
Sommes à recevoir (note 3)	118 004	175 155
Frais payés d'avance	2 375	78 007
	<hr/>	<hr/>
	687 679	345 862
Billet à recevoir, sans intérêt ni modalités d'encaissement	24 433	29 786
Immobilisations (note 4)	19 198	25 634
Gîtes miniers (note 5)	978 621	978 621
Dépenses d'exploration et de développement reportées (note 6)	3 528 166	3 358 738
	<hr/>	<hr/>
	5 238 097	4 738 641
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créiteurs	80 899	133 084
Sommes à payer à des administrateurs et à des sociétés détenues par des administrateurs, sans intérêt	130 739	
	<hr/>	<hr/>
	211 638	133 084
Sommes à payer à des administrateurs, sans intérêt ni modalités de remboursement	513 980	356 042
	<hr/>	<hr/>
	725 618	489 126
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions et bons de souscription (note 7)	33 519 419	32 211 008
Surplus d'apport (note 7)	450 450	230 663
Déficit	(29 457 390)	(28 192 156)
	<hr/>	<hr/>
	4 512 479	4 249 515
Statuts, nature des activités et continuité des opérations (note 1)		
Engagements (note 13)		
Éventualité (note 14)		
	<hr/>	<hr/>
	5 238 097	4 738 641

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



, Pierre Léveillé, administrateur



, Bernard J. Tourillon, administrateur

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

États consolidés des dépenses d'exploration et de développement reportées  
Exercices terminés les 31 août 2006 et 2005

	2006	2005
Dépenses d'exploration		
Honoraires de gestion et de consultation, taxes et permis	157 786	114 975
Frais de déplacement	11 642	18 506
Dépenses pour gîtes miniers (note 5)	-	93 050
Augmentation des dépenses reportées	169 428	226 531
Radiation de dépenses d'exploration et de développement reportées	-	(133 845)
	169 428	92 686
Solde au début de l'exercice	3 358 738	3 266 052
Solde à la fin de l'exercice	3 528 166	3 358 738

Voir les notes complémentaires.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

États consolidés des résultats et déficit  
Exercices terminés les 31 août 2006 et 2005

	2006	2005
<b>Frais généraux et d'administration</b>		
Dépenses de voyage	81 257	151 366
Honoraires professionnels	261 628	261 988
Salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion	318 757	210 052
Rémunération à base d'actions	114 515	29 430
Frais de bureau	98 736	116 515
Information aux actionnaires et droits d'inscription	58 428	43 313
Relations publiques (1)	265 099	111 716
Intérêts	19 950	13 363
Frais bancaires	6 923	10 162
Amortissement des immobilisations	6 436	6 808
	<b>1 231 729</b>	<b>954 713</b>
<b>Autres</b>		
Perte de change	21 908	80 571
Créances irrécouvrables	14 727	30 000
Intérêts créditeurs	(3 130)	(1 951)
Radiation et réduction de gîtes miniers	-	5 677 575
Radiation et réduction de dépenses d'exploration et de développement reportées	-	133 845
Gain sur la cession de gîtes miniers	-	(25 191)
	<b>33 505</b>	<b>5 894 849</b>
<b>Perte nette</b>	<b>1 265 234</b>	<b>6 849 562</b>
<b>Déficit au début de l'exercice</b>	<b>28 192 156</b>	<b>21 342 594</b>
<b>Déficit à la fin de l'exercice</b>	<b>29 457 390</b>	<b>28 192 156</b>
<b>Perte nette par action, de base et diluée</b>	<b>(0,01)</b>	<b>(0,08)</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</b>	<b>107 678 600</b>	<b>87 904 764</b>

(1) Comprend la rémunération à base d'actions de 11 515 \$ en 2006 (néant en 2005).

Voir les notes complémentaires.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

États consolidés des flux de trésorerie  
Exercices terminés les 31 août 2006 et 2005

	2006	2005
<b>Flux de trésorerie liés aux activités des opérations</b>		
Perte nette	(1 265 234)	(6 849 562)
Ajustements		
Amortissement des immobilisations	6 436	6 808
Radiation de gîtes miniers	-	5 677 575
Radiation de dépenses d'exploration et de développement reportées	-	133 845
Rémunération à base d'actions	126 030	29 430
Gain sur la cession de gîtes miniers	-	(25 191)
Honoraires liés aux relations publiques payés en actions	-	34 438
Perte de change	5 353	-
	(1 127 415)	(992 657)
<b>Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>		
Sommes à recevoir	47 430	18 632
Frais payés d'avance	75 632	(72 151)
Créditeurs	(15 248)	(136 389)
	107 814	(189 908)
	(1 019 601)	(1 182 565)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) nette des sommes dues aux administrateurs et à des sociétés détenues par des administrateurs	236 306	(31 428)
Billet à payer	-	(539 630)
Émission de capital-actions	1 511 231	2 273 729
	1 747 537	1 702 671
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Avance à une société contrôlée par un administrateur	(98 000)	-
Billet à recevoir	-	(29 786)
Acquisition d'immobilisations	-	(4 949)
Acquisition de gîtes miniers	-	(25 754)
Cession de gîtes miniers	-	25 192
Dépenses d'exploration et de développement reportées	(155 336)	(393 404)
	(253 336)	(428 701)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	474 600	91 405
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	92 700	1 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	567 300	92 700

Voir les notes complémentaires.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

---

## 1. Statuts, nature des activités et continuité des opérations :

La société, constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers.

La société détient des gîtes miniers au stade d'exploration et de développement en Namibie. La possibilité de récupération des valeurs inscrites pour les gîtes miniers et des dépenses d'exploration et de développement reportées connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire afin de réaliser l'exploration et le développement et de mettre ses gîtes en production, d'une situation politique stable, du renouvellement des permis des concessions minières sous-jacentes ou du produit de la cession de ces gîtes. Selon la direction, la valeur comptable nette des gîtes miniers et des dépenses d'exploration et de développement reportées, en date du 31 août 2006, représente la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Toutefois, cette valeur pourrait être réduite dans l'avenir.

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sur la base de la continuité des opérations. Ceci présume que des fonds seront disponibles dans le futur afin de financer le développement continu des activités, les dépenses en immobilisations, la réalisation des actifs et le paiement des charges dans le cours normal des activités.

La société dispose actuellement de sources de financement minimales pour respecter les obligations qui peuvent être normalement engagées par des sociétés semblables et elle présente un déficit cumulé de 29 457 390 \$ (28 192 156 \$ en 2005). Ces éléments soulèvent des doutes quant à la possibilité de la société de poursuivre ses activités, car cela dépend de sa capacité d'obtenir et de conserver un niveau de financement approprié au moment opportun et de disposer de flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses engagements et ses frais. Il n'est pas possible de prévoir le dénouement de ces éléments. Les présents états financiers ne tiennent pas compte de tout ajustement aux valeurs et au classement des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

La société devra périodiquement rechercher des fonds additionnels afin de poursuivre ses activités et, bien qu'elle y soit parvenue dans le passé, cela ne garantit pas qu'elle pourra y parvenir dans l'avenir.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux normes de l'industrie minière afin de vérifier les titres des gîtes miniers au stade d'exploration et de développement dans lesquels elle détient un intérêt, ces procédures ne garantissent pas les titres de la société. Les titres de propriété peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

---

## 2. Principales conventions comptables :

### a) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif, les montants liés aux produits et aux frais, la valeur de réalisation des gîtes miniers et des dépenses d'exploration et de développement reportées, l'évaluation du passif environnemental et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

### b) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Limited, une société namibienne.

### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

### d) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	20 % et 30 %

---

### e) Gîtes miniers et dépenses d'exploration et de développement reportées :

Les coûts liés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de gîtes miniers sont capitalisés par gîte jusqu'au début de la production commerciale. Le cas échéant, les produits accessoires générés au cours de la période d'exploration et de développement seront comptabilisés en réduction des coûts capitalisés. Si des réserves de minerai économiquement rentables sont mises en valeur, les coûts capitalisés du gîte minier concerné sont reclassés aux immobilisations à titre de gisements miniers et sont amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les dépenses capitalisées d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas recouvrables sur la durée de vie estimative du gîte ou si le projet est abandonné ou subit des délais trop importants, la valeur du gîte ou du projet en question est réduite à sa valeur de réalisation nette établie.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

---

## 2. Principales conventions comptables (suite) :

Le recouvrement des montants indiqués au titre des gîtes miniers et des dépenses d'exploration et de développement reportées connexes est tributaire de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation de la participation de la société dans les titres miniers, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des dépenses d'exploration et de développement reportées ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

### f) Impôts sur les bénéfices :

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La société inscrit une provision à l'égard de l'actif d'impôts futurs si, selon l'information disponible, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité de l'actif d'impôts futurs ne soit pas matérialisée.

### g) Perte nette par action :

La perte nette par action est calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice. La méthode du rachat d'actions est utilisée afin de déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La perte nette diluée par action est équivalente à la perte par action ordinaire en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription décrits à la note 7.

### h) Régime de rémunération à base d'actions :

La société a un régime de rémunération à base d'actions pour lequel une charge de rémunération est constatée lorsque les options d'achat d'actions sont émises. Toute contrepartie versée au moment de l'exercice des options d'achat d'actions ou de l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions. Si des options d'achat sont rachetées de salariés ou de non-salariés, l'excédent de la contrepartie sur la valeur de l'option d'achat annulée est imputé au déficit.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 2. Principales conventions comptables (suite) :

### i) Conversion des devises :

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises des sociétés canadiennes et des établissements étrangers intégrés sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de règlement. Les produits et les frais libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

## 3. Sommes à recevoir :

	2006	2005
Billet à recevoir d'un actionnaire, sans intérêt	-	107 721
Taxes à la consommation à recevoir	17 698	49 359
Avance à une société contrôlée par un administrateur, sans intérêt	98 000	-
Autres	2 306	18 075
	118 004	175 155

## 4. Immobilisations :

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	50 494	41 550	8 944
Matériel informatique	62 468	52 214	10 254
	112 962	93 764	19 198

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 4. Immobilisations (suite) :

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	50 494	39 239	11 255
Matériel informatique	62 468	48 089	14 379
	112 962	87 328	25 634

## 5. Gîtes miniers :

		Solde au 31 août 2005	Ajouts (ajustements)	Radiation	Solde au 31 août 2006
Namibie - Namibian Gemstones (1)		1	-	-	1
Namibie - Bloc J Woduna (intérêt) (2)		896 206	-	-	896 206
Namibie Haib (3)		82 414	-	-	82 414
		978 621	-	-	978 621

		Solde au 31 août 2004	Ajouts (ajustements)	Radiation	Solde au 31 août 2005
Namibie - Namibian Gemstones (1)		5 235 181	-	(5 235 180)	1
Namibie - Bloc J Woduna (intérêt) (2)		896 206	-	-	896 206
Namibie Haib (3)		-	82 414	-	82 414
Namibie - Bloc B Quando (option) (4)		163 245	-	(163 245)	-
Frais relatifs aux gîtes miniers (5)		372 200	(93 050)	(279 150)	-
Canada - East Leitch		1	(1)	-	-
		6 666 833	(10 637)	(5 677 575)	978 621

(1) Aux 31 août 2006 et 2005, la société détient une participation de 60 % dans les concessions diamantifères Namibian Gemstones. Conformément aux pratiques comptables généralement reconnues du Canada, le coût de cette propriété a été réduit au cours de l'exercice 2005.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

---

## 5. Gîtes miniers (suite) :

- (2) L'intérêt de 70 % d'Afri-Can dans la concession Bloc J Woduna est régi par une entente entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., une société namibienne. L'entente demeure en vigueur jusqu'à sa renégociation par les deux parties. L'entente stipule qu'Afri-Can est le gestionnaire et opérateur désigné pour l'exploration et le développement du Bloc J. Il est aussi stipulé qu'advenant l'exploitation commerciale du Bloc J, Afri-Can sera remboursée à hauteur de son investissement total (coût d'acquisition et dépenses d'exploration et de développement) avec les intérêts avant que Woduna puisse recevoir 30 % du profit du projet.
- (3) Le 16 mars 2005, la société a annoncé qu'elle avait signé une entente modifiée avec Deep South Mining (PTY) Ltd. (« Deep South ») concernant l'option d'acquérir une participation indivise de 70 % dans le gîte de cuivre Haib en Namibie. Les modalités de l'entente se lisent comme suit :
- Des paiements au comptant de 200 000 \$ et de 50 000 \$ en actions d'Afri-Can à la signature de l'entente modifiée;
  - Un paiement au comptant de 250 000 \$ à la fin de la première phase du programme de forage;
  - Un paiement annuel de 200 000 \$, pendant cinq ans, dont le premier paiement se fera à l'anniversaire annuel du deuxième paiement de 250 000 \$ mentionné ci-dessus;
  - La réalisation de travaux d'exploration pour un montant minimum de trois millions de dollars. Lorsque cette condition sera satisfaite, Afri-Can sera réputée avoir acquis une participation indivise de 55 % dans le gîte de cuivre Haib;
  - Dès qu'une étude de faisabilité positive sera terminée, la société versera un paiement au comptant additionnel de un million de dollars à Deep South. Afri-Can sera réputée avoir acquis une participation indivise additionnelle de 15 % du gîte de cuivre Haib. La participation indivise totale de la société sera alors de 70 %. Par la suite, le financement subséquent du projet sera réparti au prorata;
  - Dès le début des activités minières, la société devra verser un paiement supplémentaire au comptant de un million de dollars à Deep South;
  - Afri-Can aura alors une option d'achat sur 20 % de la participation résiduelle de 30 % de Deep South (c.-à-d. les 2/3 de l'intérêt de Deep South) en contrepartie d'un paiement en espèces de deux millions de dollars et d'une redevance de fonderie nette de 1 %. Cette option pourra être exercée pendant une période allant jusqu'à 36 mois après la réalisation de l'étude de faisabilité.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

---

## 5. Gîtes miniers (suite) :

En date du 26 mai 2005, la société avait effectué les premiers versements ainsi que l'émission d'actions et avant de poursuivre avec tout autre versement ou programme de travail, elle a annoncé qu'elle avait signé une entente d'option et d'exploitation (« l'entente d'option ») avec Cooper Resources Corporation (« CRC ») selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can visant la gestion des programmes d'exploration et l'acquisition d'une participation indivise de 70 % dans le projet de cuivre Haib. Les modalités de l'entente se détaillent comme suit :

- En vertu des modalités de l'entente d'option, CRC pourra acquérir une participation de 60 % dans le projet de cuivre Haib en assumant tous les engagements relatifs aux paiements futurs qu'Afri-Can doit verser à Deep South;
- Un engagement de dépenses d'exploration initiales de l'ordre de 1,2 million de dollars américains;
- Le remboursement à la société d'un montant de 200 000 dollars canadiens déjà versé à Deep South et l'investissement de 350 000 dollars canadiens en actions ordinaires de la société;
- CRC devra acquérir sa participation en confirmant ses engagements en matière de dépenses au plus tard le 26 février 2007. Les participations dans le projet de cuivre Haib se répartiront comme suit : CRC, 60 %; Deep South, 25 % et Afri-Can, 15 %;
- En engageant des dépenses supplémentaires de un million de dollars américains, CRC pourra acquérir une tranche additionnelle de 10 % dans le projet de cuivre Haib, pour une participation totale de 70 %, laissant une participation de 20 % à Deep South et de 10 % à Afri-Can. Dès lors, Deep South et Afri-Can auront l'option de contribuer leur part aux frais de mise en valeur et, ainsi, de maintenir leur participation ou, dans le cas de Deep South, sa participation sera réduite à une participation non contributive de 10 % en contrepartie de 75 000 actions ordinaires de CRC, et dans le cas d'Afri-Can, sa participation résiduelle sera échangée contre 75 000 actions ordinaires de CRC. CRC pourrait alors détenir une participation pouvant atteindre 90 % dans le projet de cuivre Haib;
- CRC pourra acquérir sa participation résiduelle en confirmant ses dépenses à la société et à Deep South au plus tard le 26 octobre 2008.

À ce jour, la société n'a pas d'autres engagements envers Deep South et conformément à l'entente, elle a reçu tous les paiements et investissements de CRC.

- (4) La société a retourné sa participation de 30 % dans le consortium Together Quanding Mining, et le coût du gîte minier a été radié.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 5. Gîtes miniers (suite) :

(5) Le 21 novembre 2001, la société a conclu une entente avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME ») une société namibienne sans but lucratif détenue directement par les conseils régionaux des régions Oshikoto, Ohangwena, Oshana et Omusati. En vertu de cette entente, la société a émis 2 500 000 actions ordinaires à ORMME et en contrepartie, le ministère des Mines et de l'Énergie de la Namibie a accordé à la société une clause de non-réduction de la superficie de toutes ses concessions namubiennes pour les trois prochaines périodes de deux ans. De 2001 au 31 août 2005, 345 850 \$ des 625 000 \$ affectés aux 2 500 000 actions ordinaires ont été amortis et inclus dans les dépenses d'exploration et de développement reportées. Au cours de l'exercice 2005, le solde non amorti de 279 150 \$ a été radié.

## 6. Dépenses d'exploration et de développement reportées :

	Solde au 31 août 2005	Ajout	Radiation et réduction	Solde au 31 août 2006
Namibie - Bloc J Woduna	3 358 738	169 428	-	3 528 166

	Solde au 31 août 2004	Ajout	Radiation	Solde au 31 août 2005
Namibie - Bloc J Woduna	3 266 052	209 736	(117 050)	3 358 738
Namibie Haib	-	16 795	(16 795)	-
	3 266 052	226 531	(133 845)	3 358 738

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 7. Capital-actions et bons de souscription :

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote, sans valeur nominale

Émission :

Au cours des exercices, la société a émis des actions ordinaires comme suit :

	2006		2005	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au début de l'exercice	107 103 434	32 211 008	77 715 975	29 451 120
Payées en espèces (a)	6 578 462	855 200	24 525 869	2 417 605
Payées en espèces, à émettre (a)	4 960 538	644 870	-	-
Émises en contrepartie d'un billet à recevoir (b)	-	-	1 077 210	107 721
Émises en contrepartie d'un montant dû aux administrateurs	-	-	2 550 000	255 000
Émises en contrepartie de services	-	-	734 380	73 438
Frais d'émission d'actions	-	(104 985)	-	(143 876)
Émises en contrepartie de gîtes miniers	-	-	500 000	50 000
Bons de souscription expirés	-	(86 674)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	118 642 434	33 519 419	107 103 434	32 211 008

(a) Ces actions ont été émises dans le cadre d'un placement privé de 11 539 000 unités au coût de 0,13 \$ par unité. Chaque unité consiste en une action et un demi-bon de souscription d'action non transférable. Chaque bon de souscription permettra au détenteur de souscrire à une action additionnelle au prix de 0,18 \$ et ce, jusqu'en juillet 2008.

(b) Ces actions ont été émises en échange d'un billet à recevoir de 107 721 \$.

Au 31 août 2005, 4 350 000 actions ordinaires émises étaient détenues en fiducie. Ces actions ont été libérées en septembre 2005.

Régime de rémunération à base d'actions :

La société offre un régime de rémunération à base d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent, de temps à autre, attribuer des options permettant à ses administrateurs, dirigeants, salariés et consultants d'acquérir des actions ordinaires selon des prix et quantités qui sont déterminés par les membres du conseil d'administration et pour une échéance maximale de cinq ans. Le prix d'exercice est établi à la date d'attribution et les options peuvent être exercées dès qu'elle sont accordées. Le prix d'exercice correspond au cours de l'action à la date à laquelle l'option est accordée.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 7. Capital-actions et bons de souscription (suite) :

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires du capital-actions de la société pouvant être réservé aux fins d'attribution dans le cadre du régime est équivalent à 4 228 746 actions ordinaires (4 228 746 en 2005), et le nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2006, la société a attribué 2 425 000 options d'achat d'actions (650 000 en 2005) à des salariés et à des non-salariés. La juste valeur de ces options à la date de l'octroi en 2006 et 2005 a été établie à l'aide du modèle Black et Scholes selon les hypothèses suivantes :

	2006	2005
Taux de rendement des dividendes	- %	- %
Volatilité prévue	75 %	98 %
Taux d'intérêt sans risque	3,75 % - 4,18 %	3,25 % - 3,5 %
Durée moyenne prévue des options	1 - 3,2 ans	1,5 - 3,5 ans
Juste valeur moyenne prévue de chaque option	0,04 \$ - 0,06 \$	0,03 \$ - 0,07 \$

Pour l'exercice terminé le 31 août 2006, la société a constaté une charge de 126 030 \$, des dépenses d'exploration et de développement reportées de 3 008 \$ (29 430 \$ à titre de charge et 6 660 \$ au titre de gîtes miniers en 2005) aux fins du régime de rémunération à base d'actions.

Les changements au surplus d'apport de la société se résument comme suit :

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	230 663	194 573
Ajouter les montants provenant de la rémunération à base d'actions à des non-salariés	133 113	36 090
Ajouter les sommes provenant des bons de souscription	86 674	-
Solde à la fin de l'exercice	450 450	230 663

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 7. Capital-actions et bons de souscription (suite) :

La variation des options d'achat d'actions ordinaires de la société se détaille comme suit :

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	1 915 000	0,21	2 545 000	0,29
Attribuées	2 425 000	0,12	650 000	0,10
Expirées	(140 000)	0,32	(1 280 000)	0,31
Annulées	(575 000)	0,30	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 625 000</b>	<b>0,13</b>	<b>1 915 000</b>	<b>0,21</b>

Options pouvant être exercées au 31 août 2006 :

Fourchette des prix de levée	Options pouvant être exercées		Prix de levée moyen prévu
	Nombre d'options en cours pendant l'exercice 2006	Durée contractuelle moyenne prévue à courir	
0,35 \$	120 000	0,39 an	0,35
0,17 \$ à 0,25 \$	280 000	1,27 an	0,21
0,10 \$ à 0,15 \$	3 225 000	1,86 an	0,12
	<b>3 625 000</b>	<b>1,77 an</b>	<b>0,13</b>

Bons de souscription :

Les bons de souscription en cours permettant à leur détenteur de souscrire un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établissent comme suit :

	2006		2005	
	Nombre de bons de souscription	Prix moyen de levée	Nombre de bons de souscription	Prix moyen de levée
Solde au début de l'exercice	7 600 000	0,23	3 850 000	0,30
Émis	5 769 500	0,18	3 750 000	0,15
Expirés	(1 968 438)	0,30	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>11 401 062</b>	<b>0,19</b>	<b>7 600 000</b>	<b>0,23</b>

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 7. Capital-actions et bons de souscription (suite) :

Bons de souscription pouvant être exercés au 31 août 2006 :

Nombre	Prix de levée	Échéance
1 881 562	0,30	Septembre 2006
3 750 000	0,15	Novembre 2006
5 769 500	0,18	Juillet 2008
11 401 062		

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2006, 5 769 500 (3 750 000 en 2005) bons de souscription ont été émis dans le cadre d'un placement privé.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2006, la société a attribué 92 000 bons de souscription à un courtier. La juste valeur des bons de souscription accordés en 2006 à la date d'octroi a été établi à l'aide du modèle Black et Scholes et selon les hypothèses suivantes :

	2006
Taux de rendement des dividendes	- %
Volatilité prévue	75 %
Taux d'intérêt sans risque	4,18 %
Durée moyenne prévue des bons de souscription	2 ans
Juste valeur prévue moyenne de chaque bon de souscription	0,04 \$

Pour l'exercice terminé le 31 août 2006, la société a constaté un montant de 4 075 \$ comme frais d'émission d'actions.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 8. État des flux de trésorerie :

	2006	2005
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Montants payés durant l'exercice relativement aux :		
Intérêts	19 950	13 363
Éléments sans incidence sur la trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement :		
Augmentation des dépenses d'exploration et de développement reportées en raison de l'amortissement des frais relatifs aux gîtes miniers	-	93 050
Dépenses d'exploration et de développement reportées incluses dans les créditeurs	11 084	-
Dépenses d'exploration et de développement reportées financées par l'émission d'options d'achat d'actions à des non-salariés	3 008	6 660
Charges relatives à l'émission d'actions concernant les bons de souscription de courtiers	4 075	-
Émission d'actions par la diminution des sommes à payer à des administrateurs	-	(255 000)
Émission d'actions au moyen de la diminution des créditeurs	-	(15 000)
Émission d'actions en contrepartie de sommes à recevoir	-	(107 721)
Acquisition de gîtes miniers au moyen de l'émission d'actions	-	50 000
Dépenses d'exploration et de développement reportées financées par l'émission d'actions à des non-salariés	-	(24 000)
Charges relatives à l'émission d'actions – Augmentation des sommes à payer à des administrateurs	4 350	-
Créditeurs par l'entremise de la réduction des sommes à payer à des administrateurs	48 021	-

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

---

## 9. Instruments financiers :

### (a) Juste valeur :

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des sommes à recevoir et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur étant donné l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur de l'avance à une société contrôlée par un administrateur, du billet à recevoir d'un actionnaire, du billet à recevoir et des sommes à payer à des administrateurs et à des sociétés détenues par des administrateurs n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

### (b) Risque de change :

Une partie des dépenses engagées par la société sont libellées en dollars américains et en dollars namibiens. La société n'achète pas de contrats de change pour réduire le risque de fluctuation des taux auquel elle est exposée.

La société est exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des sommes à recevoir, des billets à recevoir et des créditeurs libellés en dollars américains et en dollars namibiens. Aux 31 août 2006 et 2005, les éléments d'actif libellés en dollars américains et en dollars namibiens étaient constitués de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de sommes à recevoir et de billets à recevoir totalisant 20 400 \$ US (176 437 \$ N) (48 015 \$ US et 863 614 \$ N au 31 août 2005); les créditeurs libellés en dollars américains et en dollars namibiens totalisent 10 000 \$ US et 24 000 \$ N (néant en 2005).

## 10. Environnement :

Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Il est très difficile de déterminer les impacts sur l'environnement en matière de résultat, d'incidence ou de calendrier. À la date des états financiers consolidés et selon les meilleures connaissances de la direction, la société exploite son entreprise en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Des coûts de restauration seront comptabilisés et pris en charge à leur juste valeur dans les états financiers seulement si la société est tenue juridiquement responsable et que les coûts peuvent être raisonnablement estimés. Un montant correspondant sera capitalisé aux actifs miniers et amorti sur sa durée de vie utile.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 11. Impôts sur les bénéfices :

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnent lieu à des actifs d'impôts futurs se détaillant comme suit :

	2006	2005
Actifs d'impôts futurs:		
Gîtes miniers et dépenses d'exploration et de développement reportées	6 151 639	6 057 666
Report des pertes en capital	967 700	967 700
Report des pertes autres qu'en capital	4 214 195	5 128 649
Frais d'émission de capital-actions	117 710	124 918
	11 451 244	12 278 933
Moins : provision pour moins-value	(11 451 244)	(12 278 933)
Impôts futurs	-	-

La provision pour impôts diffère du montant qui aurait dû être obtenu par l'application du taux d'imposition canadien combiné prévu par la loi (fédéral et Québec : 31,69 % en 2006 et 31,02 % en 2005) en raison des éléments suivants :

	2006	2005
Économie d'impôts sur les bénéfices selon le taux canadien combiné prévu par la loi (fédéral et Québec)	(400 953)	(2 124 734)
Augmentation (diminution) résultant de ce qui suit :		
Écart du taux d'imposition d'une filiale étrangère	(280 695)	(1 642 525)
Écart permanent et autres	1 509 338	411 300
Écart temporaire déductible non constaté pour l'exercice	(827 690)	3 355 959
	-	-

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

## 11. Impôts sur les bénéfices (suite) :

Au 31 août 2006, la société a accumulé au Canada des pertes autres qu'en capital qui peuvent être reportées afin de réduire un éventuel revenu imposable au cours des exercices ultérieurs. Voici le calendrier d'expiration de ces pertes :

	Fédéral	Provincial
2007	525 073	525 073
2008	658 546	658 546
2009	981 728	981 728
2010	981 220	981 220
2014	1 186 784	1 186 784
2015	1 137 544	1 134 083
2016	1 158 755	1 154 801
	6 629 650	6 622 235

Au 31 août 2006, la société avait aussi des pertes fiscales relatives à sa filiale étrangère et pouvant être reportées d'un montant approximatif de 1 539 000 \$ en Namibie. Les pertes relatives à cette filiale étrangère peuvent être reportées indéfiniment sous réserve de tests relativement à la poursuite des activités.

## 12. Opérations entre apparentés :

La société a effectué les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés dont les administrateurs et les actionnaires sont également administrateurs de la société :

	2006	2005
Honoraires de gestion	122 000	28 269
Honoraires professionnels	139 800	156 300

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties concernées.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

---

## 13. Engagements :

En vertu de l'entente conclue avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME »), la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses dépenses d'exploration dans des programmes d'emploi et de formation de différents secteurs de l'économie relatifs à ses entreprises minières. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de bon gré de 1 % sur les produits bruts générés par l'exploitation de ses gîtes miniers diamantifères marins namubiens.

### *Activités marines :*

À la suite d'une ratification le 23 février 2006 par ses actionnaires, la société et International Mining and Dredging Holding Ltd. (« IMD ») sont liées par une entente dans le cadre de laquelle la société affrètera un navire d'IMD afin d'effectuer un programme d'arpentage et d'échantillonnage dans la concession Bloc J.

Le coût prévu du programme complet d'arpentage et d'échantillonnage est d'environ 2,5 millions de dollars américains (2,77 millions de dollars canadiens). La société paiera les frais de consommation de carburant à la fin de chaque mois d'utilisation du navire. Lorsque le programme d'échantillonnage sera terminé, le solde restant, après le paiement des installations de chantier et des frais de carburant, devrait être d'environ 1,8 million de dollars américains (1,99 million de dollars canadiens).

Dès que le programme d'échantillonnage sera terminé, IMD aura le choix de demander un versement en espèces, estimé à 1,8 million de dollars américains, ou de sélectionner une des options suivantes :

### *Option 1*

IMD aura l'option de convertir le solde restant, augmenté d'une valeur de 40 % dudit solde, en actions de la société à un prix équivalant au cours des actions de la société le même jour qu'elle aura fait son choix d'option de rémunération. IMD aura le droit de nommer un administrateur au conseil d'administration de la société. Le montant à verser en actions en vertu de l'option 1 est évalué à environ 2,5 millions de dollars américains.

### *Option 2*

IMD aura l'option de convertir le solde restant, augmenté d'une valeur de 40 % dudit solde, en un investissement dans une nouvelle société namibienne (Newco) qui doit être constituée et qui détiendra 70 % du Bloc J, actuellement détenu par la société. IMD détiendra 51 % de Newco et Afri-Can, 49 %.

En vertu de l'option 2, l'intérêt dans le Bloc J serait réparti comme suit : IMD, 35,7 %; Afri-Can, 34,3 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. En vertu de l'option 2, les intérêts de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiés et demeureraient les mêmes.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

---

## 13. Engagements (suite) :

### *Option 3*

IMD aura l'option de convertir le solde restant, augmenté d'une valeur de 40 % dudit solde, en un intérêt direct de 51 % dans la coentreprise du Bloc J. Si IMD choisit l'option 3, la société pourra choisir de payer le solde restant à IMD en espèces, à l'exclusion de la valeur ajoutée de 40 % décrite aux options 1 et 2 précédentes. La société sera tenue de verser le paiement dans les 30 jours suivant l'avis relativement à l'option choisie par IMD, mais pas avant 30 jours suivant la finalisation du travail de prospection.

Si la société exerce son option de payer le solde restant en espèces, les participations dans le Bloc J demeureront les mêmes, soit Afri-Can, 70 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Si la société n'exerce pas son option de payer le solde restant en espèces, l'intérêt dans le Bloc J se détaillera comme suit : IMD, 51 %; Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 % et Afri-Can, 19 %. Les intérêts de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiés et demeureraient les mêmes.

L'entente avec IMD comprend une clause d'annulation qui stipule que la société peut annuler l'entente en tout temps avant l'installation du chantier en contrepartie de frais d'annulation de 250 000 \$ US et en tout temps après l'installation du chantier en contrepartie de 250 000 \$ US en plus des frais d'utilisation journaliers du navire en fonction du nombre de jours pendant lesquels le navire était mobilisé pour le programme d'échantillonnage.

L'entente existante entre Afri-Can et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. demeurera en vigueur, sauf si elle est renégociée par les parties en cause. L'entente stipule que la société est l'exploitant et le gestionnaire des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession Bloc J. Elle stipule également que si le Bloc J devient un bail minier commercial, la société et, le cas échéant, IMD devront obtenir le remboursement de leur investissement complet plus intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du profit du projet. En date du 31 août 2006, l'investissement en matière d'exploration et de mise en valeur de la société dans le Bloc J s'élevait à 3,6 millions de dollars canadiens.

### *Relations avec les investisseurs*

La société a retenu les services du cabinet de relations publiques PaRadox afin d'accroître sa visibilité au sein de la communauté financière au Canada. Le cabinet PaRadox reçoit des honoraires mensuels de 5 000 \$ et a reçu 350 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0,12 \$ par action, pouvant être exercées en tout temps avant le 21 janvier 2007. L'entente est d'une durée de douze mois et elle est renouvelable. L'entente peut être annulée par l'une ou l'autre des parties sur réception d'un avis de 30 jours.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires  
Aux 31 août 2006 et 2005

---

## 13. Engagements (suite) :

### *Bail*

La société loue un local commercial en vertu d'un contrat de location-exploitation. Les versements minimums annuels relativement à ce bail s'établissent comme suit :

---

2007	15 818
2008	5 322
	<hr/>
	21 140

---

## 14. Éventualité :

Une réclamation au montant de 133 000 \$ CA (120 000 \$ US) a été intentée contre la société au cours de l'exercice terminé le 31 août 2003 relativement à un malentendu sur un contrat de travaux d'exploration. La direction est d'avis que le dénouement de cette réclamation n'aura aucune incidence négative significative sur les résultats ou sur la situation financière de la société.

## 15. Événement postérieur à la date du bilan :

Le 29 novembre 2006, la société a annoncé qu'elle procéderait à un placement privé d'un montant total de 500 000 \$. Le placement privé sera composé de 3 846 154 unités au prix de 0,13 \$ par unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,18 \$ l'action au cours des deux années suivant la date de clôture. Les actions ordinaires et les bons de souscription qui composent les unités sont assujettis à une période de détention de quatre mois après la date de clôture.